

PRÉFECTURE DU VAR

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêtés des 28 novembre 2016 et 1^{er} décembre 2016, le préfet du Var a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, relative à la demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation d'un parc photovoltaïque lieux-dits Le Grand Défens et Le Bas Courpeyrègne sur le territoire de la commune de Sillans-la-Cascade.

Le projet porte sur un défrichement de 26 ha et 13 a sur les parcelles E 237 lieu-dit Le Bas Courpeyrègne et E 262 Le Grand Défens en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque.

Le dossier soumis à enquête publique comprend une étude d'impact consultable en mairie pendant la durée de l'enquête et à la direction départementale des territoires et de la mer du Var à réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. L'autorité environnementale a émis un avis le 11 octobre 2016.

Le responsable du projet est la SARL SOLAIRE040 - 52 Rue de la Victoire – 75009 PARIS. La décision d'autorisation de défrichement relève de la compétence du préfet du Var.

L'enquête publique se déroulera du 22 décembre 2016 au 23 janvier 2017 (soit 33 jours) en mairie de Sillans-la-Cascade, siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

Mairie de Sillans-la-Cascade
Rue du Château
83690 SILLANS-LA-CASCADE
lundi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie de Sillans-la-Cascade ou par mail à l'adresse suivante :
mairie.sillans-la-cascade@wanadoo.fr

Monsieur Jean-Claude MELIS, Ingénieur de l'École Centrale des Arts et Manufactures de Paris (E.R.), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, monsieur Jacques AIMÉ, colonel de l'armée de terre (E.R.) et expert immobilier, en qualité de suppléant. Monsieur MELIS recevra personnellement toutes observations et réclamations aux jours et heures ci-dessous mentionnés en mairie de Sillans-la-Cascade :

Permanences	Mairie de Sillans-la-Cascade
Jeudi 22 décembre 2016	9 h - 12 h
Lundi 9 janvier 2017	13 h 30 - 16 h 30
Lundi 16 janvier 2017	9 h - 12 h
Lundi 23 janvier 2017	9 h - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Sillans-la-Cascade,
- à la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service aménagement durable,
- en sous-préfecture de Brignoles

Les informations relatives à cette enquête pourront être consultées sur le site internet de l'État dans le Var à l'adresse suivante : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : politiques publiques - environnement - projets d'aménagement impactant l'environnement).